

***Les anciens postes de gendarmerie du Risoud***, par Samuel Aubert, dans les bulletins mensuels du CAS section Val de Joux, no 2 et 3 de 1950

*Tous, mes chers collègues, vous avez parcouru le Risoud, admiré la magnificence de son boisement et vous vous êtes arrêtés auprès des anciens postes de gendarmerie du Chalet-Capt et des Mines. Peut-être quelques lignes concernant leur histoire seront capables de vous intéresser.*

*La forêt du Risoud est une conséquence du décret de 1646 de leurs Excellences de Berne signifiant : « que pour des motifs de stratégie militaire et pour faciliter la défense du Pays de Vaud, il serait laissé une bande de terrain boisé sur toute la limite de la Franche-Comté ». C'est cette bande, élargie par la suite vers le bas, qui est devenue avec le temps la splendide forêt du Risoud, objet de l'admiration de tous ceux qui lui rendent visite.*

*Nos voisins de derrière le Risoud prétendaient autrefois avoir des droits sur notre Risoud et de temps à autre certains d'entre eux s'en venaient abatte et emmener quelque beau sapin dont le bois était destiné à la fabrication d'ancelles ou d'objets de ménage divers, seilles, cuves, etc.. Il y a environ 50 ans, j'ai encore eu connaissance d'un délit de ce genre commis dans la région du Chalet Capt par des gens de Chapelle des bois. Dans le but de prévenir ces incursions délictueuses, Berne établit une garde formée d'hommes armés qui, plus d'une fois, durent faire usage de leurs mousquets contre des Bourguignons en train d'abattre des arbres.*

*Plus tard, l'Etat de Vaud étant devenu propriétaire du Risoud, la surveillance de la forêt fut confiée à la gendarmerie à l'intention de laquelle furent construits les postes appelés du Chalet-Capt et des Mines.*

*Quelle est l'origine de ce nom Chalet-Capt ? Du citoyen Daniel Capt originaire de l'Ecofferie qui, selon notre historien local Lucien Reymond, « construisit sur la sommité du Risoud un remisage appelé le chalet à Daniel Capt ». Et celle des Mines ? Jadis, en divers points de la contrée, du sol, on extrayait du minerai de fer qui, au Brassus en particulier, était traité et converti en fonte et en acier. Un de ces gisements était exploité à la frontière (borne 138), à l'endroit où le chemin actuel dit des Mines aboutit en France. On y voit encore les creux d'où le minerai était tiré. Et le poste de gendarmerie situé sur le chemin précité, a pris naturellement le nom de Poste des Mines.*

*Chacun des deux postes était habité par un caporal et deux gendarmes. Chaque jour ou presque, deux c'entre eux étaient appelés à patrouiller le long de la frontière, en suivant un sentier créé par l'usage dont on distingue encore les traces et appelé le « chemin des gendarmes ». En été, par le beau temps, le trajet n'avait rien de pénible ; au contraire, car il s'effectuait tout entier sous bois, à l'ombre. Mais en hiver, il en allait autrement, car à cette époque, les skis étaient inconnus et pour avoir raison de la neige, nos gendarmes n'avaient à leur disposition que les « cercles » ou raquettes. Pour leur subsistance, ils tenaient 2 à 3 chèvres qu'ils nourrissaient du foin récolté autour du poste et de*

*clairières dispersées dans la vastitude de la forêt. Ainsi les gendarmes des Mines s'en allaient faucher et fener à la Grand'Borne No 115, au droit de Combenoire, d'où ils rapportaient les draps de foin sur leurs épaules. Ceux du Chalet-Capt s'approvisionnaient en fourrage aux Cent-Poses, clairière actuellement reboisée, située non loin de l'angle ouest du Risoud. Aux uns et aux autres, il fallait bien une heure pour transporter leur foin à destination.*

*Chaque samedi, un homme de corvée descendait dans la vallée et dans une hotte rapportait les provisions nécessaires au ménage, charge dorsale à laquelle s'ajoutait parfois une « charge » intérieure plus ou moins lourde, suivant l'individu. En ces temps lointain, la gendarmerie vaudoise n'était pas le corps d'élite qu'elle est aujourd'hui. Bon nombre de ses membres parmi les plus âgés étaient des buveurs et souvent le caporal, chef de l'un ou de l'autre des deux postes, était un homme que l'on envoyait au Risoud pour le cacher.*

*Nos gendarmes vivant loin du monde, recevaient aimablement les personnes qui venaient leur rendre visite. Mais au nombre de celles-ci il s'en trouvait parfois qui abusaient de l'hospitalité offerte. Aussi, un beau jour, le caporal du Poste des Mines, s'adressant à des gens qui s'y installaient comme chez eux, leur dit : « Ici, seuls M. le préfet et M. l'inspecteur forestier ont le droit d'entrer sans frapper ».*

*Ainsi que je l'ai dit dans un précédent article, à partir de 1883 ou 84, les gendarmes stationnés au Risoud ont fait de précieuses observations météorologiques prouvant qu'au Risoud la chute de pluie est beaucoup plus forte que dans le fond du val et qu'en hiver, des minima thermiques extrêmes y sont inconnus.*

*Le partage du Risoud entre l'Etat et les Communes a provoqué la suppression des postes de gendarmerie. Après le départ de celle-ci, le Chalet Capt a été occupé durant peu d'années par des gardes forestiers. Actuellement, ils sont inhabités sauf temporairement par les bûcherons. Les citernes ont été soigneusement conservées et sont à la disposition des touristes.*

*Le Chalet Capt et le Poste des Mines sont au nombre de ces institutions humaines qui, à une époque déterminée, ont été appelées à exercer une fonction reconnue indispensable, ont rendu les services que l'on en attendait, puis ayant perdu leur raison d'être, sont abandonnées. Ces deux bâtiments, bien que dépossédés de leur destination première, demeurent avec le souvenir des événements dont ils ont été les témoins.*

S.A.

Samuel Aubert avait rédigé un texte plus conséquent sur les deux sites du Poste des Mines et du Chalet-Capt pour la Revue du 15 novembre 1911. Mais qui s'en souvenait encore ? Raison sans doute de remettre la compresse, mais cette fois-ce de manière de beaucoup plus succincte.

*Les anciens postes de gendarmerie du Risoud – La Revue du 15 novembre 1911 –*

*Quiconque a voyagé dans notre vieille et belle forêt du Risoud a vu – ou du moins a entendu parler – des Poste-des-Mines et du Chalet-Capt, dans lesquels ont résidé longtemps des gendarmes, puis des forestiers cantonaux, chargés du service de surveillance de la forêt et qui maintenant sont abandonnés, ou du moins servent uniquement d’abri temporaire aux agents forestiers ou aux bûcherons.*

*Le Chalet-Capt est la plus grande et la mieux aménagée de ces demeures forestières, en même temps que la propriété de l’Etat. Il est situé en arrière du Brassus, dans une des plus belles parties de la forêt, dans un site quelque peu ouvert et dégagé, auquel on accède par un chemin neuf et par conséquent caillouteux ; le promeneur lui préfère ordinairement l’ancien qui escalade la montagne sans souci de la pente et des pierres, un délicieux sentier, frais et ombragé et adouci par une couche épaisse de feuilles mortes.*

*Jadis, le Chalet-Capt était un alpage, qui avait appartenu à un certain Daniel Capt. Longtemps il porta le nom de Chalet à Daniel Capt, puis il est devenu le Chalet-Capt tout court.*

*Situé à proximité du Solliat, le Poste-des-Mines appartient – ensuite du partage du Risoud – à la commune de l’Abbaye. Le chemin dit « des Mines », y conduit directement. D’où ce nom « des Mines », qui a déjà intrigué plus d’une personne. Autrefois, La Vallée eut des établissements métallurgiques d’une certaine importance. Les débris de fonderies, constatés au Brassus il y a peu d’années, ajoutés à divers documents historiques, en sont la preuve irréfutable. On exploitait le fer aux Charbonnières notamment. Sans doute, chercha-t-on aussi le précieux minerai au Risoud, non loin de l’emplacement actuel du poste. Il existe, joutant la frontière, des creux à demi-comblés, qui ne sont nullement des baumes. Peut-être sont-ils les derniers vestiges de travaux entrepris dans cette partie du Risoud à la recherche du fer !*

*Le chemin du Poste-des-Mines présente encore un intérêt historique. Le 2 février 1871, un fort contingent de soldats de l’armée de l’Est l’utilisait pour se réfugier en Suisse et seuls ceux-là qui ont assisté à l’internement peuvent dire l’état de misère, de souffrance et de découragement dans lequel se trouvaient ces innocentes victimes de la guerre.*

*Un chemin, tracé par les gendarmes, à l’usage de leurs patrouilles, relie les Mines et le Chalet-Capt ! C’est un joli sentier à vrai dire pas toujours facile à suivre qui longe la crête de la montagne, à proximité immédiate de la frontière. Sans nul souci des accidents de terrain, il va, monte, descend, serpente au milieu des pierres, contourne les souches, passe au travers des dépressions hérissées de fougères géantes ou de hautes herbes, toujours au sein des grands bois, de l’ombre et du mystère. Au milieu du trajet, il passe devant l’Hôtel de*

*France – une petite baraque – abri en bois, vétuste, délabrée, noircie par la fumée et qui marquait autrefois le point de jonction des gendarmes entre les deux postes. Depuis l'abandon du Risoud par les gendarmes, le dit chemin est de moins en moins pratiqué, il se perd et comme un organe qui ne fonctionne plus, s'atrophie et tend à disparaître ; lui aussi s'efface d'année en année et bientôt il ne sera plus qu'un souvenir.*

*Jusqu'au 31 décembre 1901, chaque poste était habité en permanence par trois gendarmes, un caporal et deux hommes. Et ils vivaient là, loin du monde, un peu en exil, d'une existence tranquille et saine, occupés à leurs devoirs professionnels et domestiques. Ils élevaient des chèvres et passaient une partie de la belle saison à récolter le fourrage nécessaire à l'alimentation de ces animaux pendant l'hiver. On aurait tort de se figurer que la besogne était aisée et agréable. Bien au contraire. Leur domaine de prés se composait de nombreuses parcelles minuscules et très éloignées ; aussi, c'est sur leurs robustes épaules et par des sentiers difficiles qu'ils transportaient au logis le foin sec. Puis au Risoud, les heures de soleil sont courtes, les orages fréquents, aussi le séchage de ce foin n'allait pas toujours tout seul.*

*Si les patrouilles constituaient un travail relativement facile et agréable en été, il en allait tout autrement pendant la longue saison des neiges. On ne connaissait pas encore les skis et chaque matin, quel que soit le temps, chaussés simplement de raquettes, nos gendarmes devaient se mettre en route, bon gré mal gré, et accomplir la besogne prescrite, savoir : faire un long trajet dans la forêt et rencontrer soit leurs collègues de l'autre poste, soit ceux du Pont ou du Brassus. Le ravitaillement rentrait aussi dans leurs occupations hebdomadaires. C'était sans doute – même par un ciel inclément ou une neige profonde – une corvée préférée, car c'était l'occasion de reprendre contact avec le monde et de boire un verre.*

*Mais l'hiver avait aussi ses compensations et ses beaux moments. La patrouille effectuée, les chèvres gouvernées, il restait à nos hommes de longues heures à passer bien tranquilles au coin du feu, instants délicieux où l'on savoure une bonne pipe, où l'on lit et relit les colonnes et les annonces de la Revue, où l'on revoit les règlements, les lois et les feuilles de signalement, etc.*

*Et puis là-haut, au Risoud, malgré l'hiver, il y fait rarement très froid et les brouillards qui glacent la plaine et plus rarement le fond de la Vallée, y sont totalement inconnus. Le soleil y est plus chaud et brille plus longtemps. Bien abrités de la bise et du joran, les postes du Risoud jouissent d'un climat moins rude et surtout plus régulier que le fond de la Vallée de Joux. Dans les nuits claires, alors qu'au Sentier le thermomètre descend à – 25o, au Risoud, il est rare qu'il dépasse – 15o. L'entourage forestier est la cause évidente de cette faveur climatérique. Les mois les plus désagréables pour nos gendarmes étaient sans conteste ceux du printemps : avril et mail. Alors que La Vallée est débarrassée de neiges, que les routes sont libres, que les fleurettes s'essaient à pousser dans les prés, le Risoud reste enfoui sous une épaisse couche de neige*

*bien lente à s'en aller au gré de ceux qui savent qu'il n'y en a plus ailleurs. Et si l'ennui du bon pays, des coteaux ensoleillés du Léman tenaillait jamais le cœur des gendarmes stationnés au Risoud, c'est bien à cette saison de l'année qu'il devait se faire sentir le plus fort.*

*Il était tout indiqué d'installer au Risoud des stations pluviométriques. On n'y a pas manqué et pendant plus de quinze ans, les gendarmes qui se sont succédé au Chalet-Capt et aux Mines ont noté chaque jour l'état du ciel, la température et surtout la chute d'eau. Chaque mois, les bulletins d'observations étaient adressés au Bureau météorologique de Zürich. Les résultats de ces observations sont des plus intéressants à consulter ; ils confirment qu'au Risoud il tombe beaucoup plus d'eau, à l'état de neige principalement, que dans le fond de La Vallée. Le mas du Chalet-Capt appartenant même aux régions de la Suisse sur lesquelles il tombe le plus d'eau.*

*Cette abondance dans la précipitation atmosphérique s'explique aisément. Au-dessus de forêts de quelque étendue, l'air se maintient plus froid qu'ailleurs, aussi la vapeur d'eau amenée par les courants atmosphériques est-elle facilement condensée en pluie. Le Risoud, par son boisement immense, par le front étendu qu'il présente aux vents d'ouest et du sud-ouest, en général humides, remplit à merveille les conditions d'un condensateur, et on comprend qu'il y pleuve beaucoup. Les averse du joran y sont particulièrement copieuses. Alors que dans la Vallée il ne tombe que de légères averse intermittentes, au Risoud, quand souffle le joran, il pleut abondamment. Les chutes de neige, on le sait, sont très fortes et il n'est pas rare, au milieu de l'hiver, de mesurer 3 m. de neige et plus.*

*Comme bien on le pense, les gendarmes du Risoud étaient des gens hospitaliers, car qui reçoit rarement, reçoit bien. Quiconque venait leur rendre visite était reçu avec une cordialité chaleureuse et sincère, sans exemples. Sans façons, ils mettaient à la disposition de leur hôte du pain et du fromage de chèvres de leur fabrication. Puis après, on pouvait causer et je vous assure que la conversation n'était jamais banale. Parmi les gendarmes avec qui j'ai entretenu des relations, il s'en est trouvé plusieurs qui étaient des hommes réellement instruits, réfléchis, doués d'un robuste bon sens et capables d'émettre sur une foule de sujets des idées fort justes. Une preuve que la culture s'observe aussi chez les gens du peuple et n'est pas uniquement l'apanage des intellectuels qui ont créé le mot.*

*Il s'est trouvé maintes fois des gens pour abuser de l'hospitalité bien connue des gendarmes du Risoud ; ils entraient et s'installaient au poste comme chez eux. On ne saurait trop flétrir de pareils procédés. Un caporal des Mines se chargea un jour de remettre à l'ordre des visiteurs qui en prenaient décidément trop à leur aise. Carrément et sans le leur envoyer dire, il leur rappela que le poste était une habitation privée et que de la Vallée entière, deux personnes seules avaient le droit d'y entrer sans frapper : M. le préfet et M. l'inspecteur forestier.*

\* \* \*

*Hélas ! ces temps sont déjà bien loin ; les postes ont été désertés, par les gendarmes d'abord, puis par les gardes forestiers, et actuellement, le promeneur se heurte à des habitations fermées aux volets hermétiquement clos. Les jardins potagers, autrefois soigneusement cultivés et qui produisaient des légumes délicieux de finesse et de saveur, sont envahis par des orties géantes et des herbes folles. Le pâturage circumvoisin ne connaît plus la faux. Plus jamais, au retour d'une excursion Derrière-le-Risoud, on ne rencontre le gendarme de corvée regagnant le poste, la hotte au dos, chargée de provisions et, parfois... la langue un peu diserte. La corne de chasse rappelant le soir les chèvres à l'étable, s'est tue pour toujours et sur le toit, la bannière aux couleurs cantonales ne flotte plus au vent d'ouest. Tout est devenu silencieux et respire la tristesse des demeures vouées à un abandon définitif.*

*Malgré cet abandon, les deux anciens postes sont restés des buts d'excursion préférés. Le Poste-des-Mines en particulier, grâce à sa situation rapprochée des villages, reçoit été et hiver des visites en grand nombre. Il est un but aimé des skieurs, non pas de ceux pour qui le ski n'est qu'un prétexte pour aller fricoter quelque part, mais des vrais admirateurs de la nature, à qui il permet même au plus gros de l'hiver, de parcourir les bois et les montagnes avec la plus grande facilité. Et si vous doutiez, amis skieurs de la plaine, de la beauté de nos forêts, de notre vieux Risoud, spécialement en hiver, vous viendriez plus fréquemment nous rendre visite, et une course au Poste-des-Mines graverait en vos cœurs des souvenirs impérissables.*

*Le Chalet-Capt reste un peu à l'écart. C'est dommage vraiment, car situé au milieu du mas le plus dense du Risoud, il permet à qui s'y rend, soit par un chemin, soit par un autre, d'admirer la forêt sous ses divers aspects. Elle est si belle, notre vieille forêt, avec ses grands sapins, ses hêtres robustes, ses sous-bois broussailleux, sa fraîche végétation de fougères et de grandes herbes que chaque été voit renaître !*

*Elle respire la paix et la poésie ; elle est l'image de la vie à jet continu ; elle ignore les hommes, leurs luttes et leurs rivalités. Aussi ne vous étonnez pas si depuis longtemps je lui ai donné mon cœur.*

Sam. AUBERT

La fin de ces deux postes est relatée par la FAVJ de 1902 :

## Le Poste des Mines.

---

En suite de la transaction intervenue pendant l'année écoulée entre l'Etat de Vaud et les usagers de La Vallée, le *poste de gendarmerie des Mines* est devenu la propriété de ceux-ci et les gendarmes ont quitté le petit bâtiment isolé au milieu de la forêt, le 4 janvier dernier.

Ce n'est pas sans une nuance de regrets que nous les avons vus partir, ces braves fonctionnaires, modestes autant que vigilants, préposés depuis longtemps à la garde de la forêt.

Hospitaliers, ils l'étaient et largement, et se mettaient tout entiers à la disposition de leurs visiteurs avec une amabilité et une prévenance sincères et dignes d'éloges. Nombreux sont ceux qu'ils ont obligés.

Amis gendarmes, au nom de tous, merci ! et puissiez-vous garder de ceux qui se faisaient un plaisir de vous rendre visite le même bon souvenir qu'ils vous conservent. X.

---

FAVJ du 9 janvier 1902

A leur tour les gendarmes du Chalet-Capt ont quitté le poste qui leur servait de demeure dans la partie méridionale de la forêt du Risoux et d'où ils veillaient à la sûreté de celle-ci. La population gardera un bon souvenir de ces modestes fonctionnaires et les promeneurs, les touristes se rappelleront avec plaisir l'accueil empressé et cordial qui les attendait à la porte de la petite maison forestière.

La garde de la forêt est maintenant confiée tout entière aux gardes-forestiers cantonaux qui sont MM. Jules MEYLAN, Louis AUBERT, Paul LECOULTRE et David GOY aide-forestier. Dès le 9 juin le poste du Chalet-Capt est habité par les forestiers précités qui y résident une semaine à tour de rôle. A tour de rôle également deux forestiers passent la nuit avec leur collègue qui est de semaine au poste.

Le Chalet-Capt sera prochainement relié au réseau téléphonique.

---

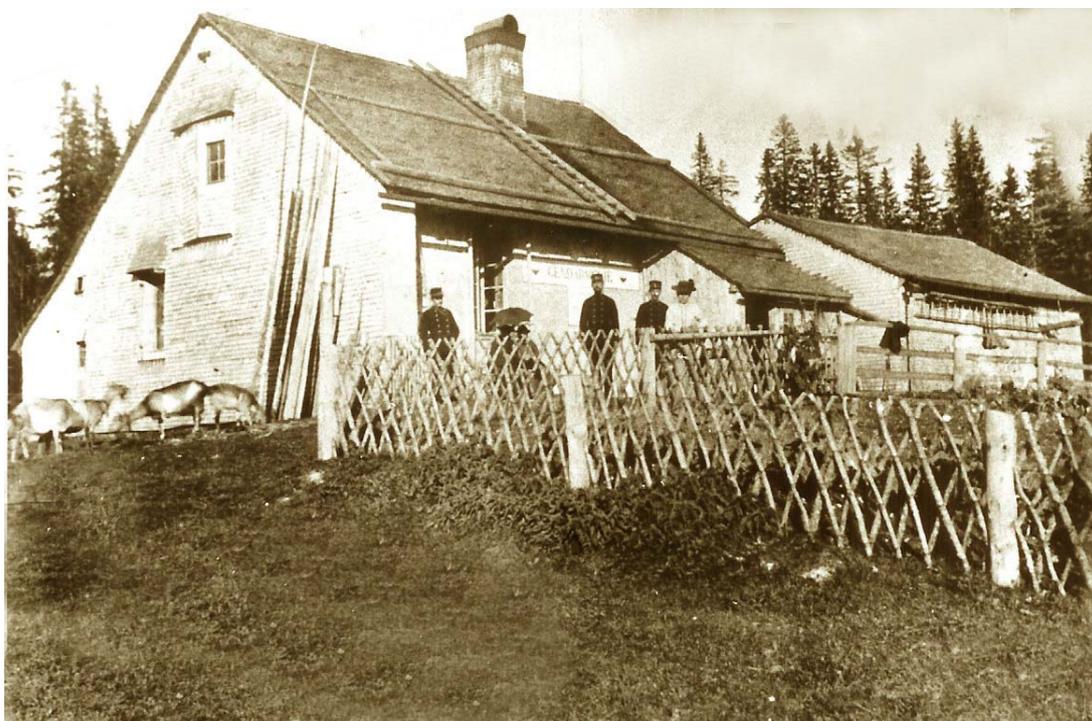
FAVJ du 19 juin 1902.

**Le Chalet Capt selon Louis Audemars-Valette** – dans Histoire du Brassus, 1996

*Avant de dire un adieu aux maisons de la paroisse du Brassus, je ne voudrais pas oublier les deux qui sont situées à ses deux extrêmes limites occidentale et orientale, à savoir le Chalet Capt et le Marchairuz. La première dénommée était le chalet estival pour la fabrication des produits laitiers de la montagne à Daniel Capt, possédée en dernier lieu par Thimothée Golay et qui fut rachetée par l'Etat de Vaud en 1838, avec toutes les autres propriétés particulières enclavées dans la grande forêt du Risoud. Pendant bien des années le gouvernement vaudois y a entretenu une escouade de trois ou quatre gendarmes, correspondant avec ceux du Poste des Mines, situé aussi dans le Risoud. Leur occupation était la garde de la forêt contre les voleurs de bois de toutes nationalités. Ce n'était pas une sinécure de parcourir les sentiers de ronde, alors qu'il n'existait presque aucun chemin dans cette forêt, surtout en hiver quand il fallait voyager dans des hauteurs de neige atteignant parfois jusqu'à quatre et cinq mètres comme en 1859-1860. Malgré ces difficultés et le grand éloignement, ces gendarmes descendaient plusieurs fois par semaine à Brassus, pour y chercher leur courrier et leurs provisions supplémentaires, dont les principales consistaient dans le pain qu'ils fabriquaient eux-mêmes, et le lait de leurs chèvres ; elles étaient nourries en été par le pâturage et en hiver par le foin récolté dans plusieurs clairières. Les gendarmes avaient aussi un beau jardin très productif. Plusieurs de ces messieurs ont exprimé leur satisfaction d'avoir fait ce stage solitaire qu'ils considéraient comme le plus beau temps de leur service dans la gendarmerie. Il va sans dire que le chalet primitif de 1838 avait été aménagé en habitation assez confortable, auprès de laquelle on jouit d'une belle vue sur le Mont Blanc et les Dents du Midi. Depuis le partage du Risoud, le Chalet Capt est resté la propriété de l'Etat de Vaud. Le poste de gendarmerie a été supprimé, et la maison, mal entretenue, ne sert plus que comme refuge pour les bûcherons et ouvriers qui ont construit de nombreux chemins dans cette vaste forêt.*



Le Chalet-Capt vers 1910.



Le Chalet-Capt avant 1902 et donc encore occupé par les gendarmes.



Idem.



Le Poste des Mines, propriété de la commune de l'Abbaye, vers 1910.

